

Date de convocation : 14 novembre 2019

Présents : tous les membres en exercice, sauf :

Absents excusés : Gilles GUICHON est appelée à siéger Anne BLADE, Guy MOREL donne pouvoir à Elise MICHAUD, Michel BLASER donne pouvoir à Michèle BERTHOLINO, Laurence MAS donne pouvoir à Jean-Pierre BROCARD, Sandrine PRUDENT donne pouvoir à Didier BERREZ, Jacques BAUDURET donne pouvoir à Serge LACROIX, Denis MOREL est appelé à siéger Bertrand MONNERET, Alain RIGAUD donne pouvoir à Pierre JANVIER, Jean-Robert BONDIER donne pouvoir à Jacques ZANINETTA

Absent : Magali PEUGET

Secrétaire de séance : Elise MICHAUD

L'ordre du jour :

1. **Délégation d'attribution : décision du Président et du Bureau**
2. **Projet de fusion des communautés de communes**
3. **Finances**
 - Décisions modificatives
4. **Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance**
 - Spectacles scolaires : convention Côté Cour
5. **Tourisme, Commerce et Patrimoine**
 - Subvention site archéologique : octroi de subvention
6. **Environnement et PNR**
 - Pays du Haut-Jura : plan de financement bouquet de mobilité alternative (BoMAT)
7. **Communications diverses**

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Le Président indique qu'il y a eu depuis le dernier conseil communautaire du **11 juillet 2019**, 2 bureaux, 4 commissions et 3 Comité de pilotage « Fusion ».

Pascal GAROFALO précise qu'un rapport de travail a été distribué sur table comprenant, 2 décisions modificatives ainsi que la programmation « BoMAT » (Bouquet de mobilité alternative territorial).

Les comptes rendus des commissions :

- Commission CIAS du **24/04/19 et 11/06/19**,
- Ainsi que, celui de la commission Environnement et PNR du **02/07/19**
seront envoyés ultérieurement.

Pour cette réunion du conseil, il est proposé à Madame Elise MICHAUD, conseillère communautaire titulaire de Lect, d'être secrétaire de séance, ce qu'elle accepte volontiers.

Pascal GAROFALO présente les différentes excuses.

Laure BEVAND procède à l'appel, le quorum étant atteint, Le Président propose d'aborder l'ordre du jour.

EM

1. Délégation d'attribution : décision du Président et du Bureau

Depuis le conseil communautaire du 10 octobre 2019, il y a eu 2 décisions de Bureau, Le Président procède à la lecture de ces 2 décisions de Bureau :

Décision du Bureau :

N°DB002/2019 du 7 octobre 2019 :

Personnel :

Coût horaire intervention agent technique

Décision du Bureau :

N°DB003/2019 du 7 octobre 2019 :

Personnel :

Coût horaire intervention agent Ressources Humaines

2. Projet de fusion des communautés de communes

Pascal GAROFALO précise qu'il y a eu 3 comités de pilotages depuis le dernier Conseil qui se sont déroulés les 15 octobre, 12 novembre et 19 novembre.

Les groupes de travail thématique se sont mis en place entre les élus des 4 CC pour

- ⇒ prendre connaissance des dossiers en cours,
- ⇒ faire connaissance entre élus,
- ⇒ anticiper sur les points qui devront être délibérés en janvier.

Une conférence des Maires est prévue le 05 décembre 2019 à La Tour du Meix. Elle permettra de présenter aux 92 communes les principales modalités de fonctionnement et de gouvernance. Elle sera aussi l'occasion de choisir un nom qui sera ensuite proposé pour délibération au 1^{er} Conseil communautaire de janvier 2020.

Le Président laisse la parole à ses collègues sur les groupes de travail thématiques.

Serge LACROIX souligne la bonne entente dans les commissions thématiques composées de discussions constructives. Il précise qu'il y a eu 2 réunions concernant le développement économique, qui ont permises de faire connaissance et d'étudier les différentes aides apportées aux entreprises notamment par rapport à l'aide sur l'installation, la rénovation et l'isolation des bâtiments.

Serge LACROIX ajoute qu'il a également participé à la commission technique : il précise qu'actuellement, seule la communauté de communes Petite Montagne possède la compétence voirie avec 300 kilomètres de voirie.

Jacques ZANINETTA complète le propos de Serge LACROIX en disant que les réunions « Tourisme » se passent très bien aussi. Ces réunions servent effectivement à prendre connaissance des dossiers en cours. En investissement, le site du Regardoir devrait être prioritaire. Le projet d'aménagement du site archéologique pourrait être aussi traité dans la commission de la « Culture » plutôt que « Tourisme ».

Concernant les offices de tourisme, 2 systèmes co-existent : en régie pour la CC Jura Sud et une association pour les 3 autres collectivités. Toutes les éditions telles que les Carto guides seront revues pour année 2021. Il ajoute qu'une étude est menée actuellement sur les cascades du hérisson dans le cadre d'une « Opération Grand Site ». Il termine son propos en disant que les élus actuels sont plutôt dans la phase de prise de connaissance et de réflexion et que les décisions seront prises par les nouveaux élus.

Claude BENIER ROLLET indique que la commission « Communication » s'est réunie 4 fois. Il invite ses collègues, Maires à récupérer les lettres d'information n°3 sur la fusion. Pour le choix du nom de la nouvelle structure, une agence de communication travaille actuellement sur le sujet à partir des travaux des élus menés en Ateliers au mois d'avril. Il précise que 3 ou 4 noms seront ressortis par le Comité de pilotage : ceux-ci seront proposés lors de la réunion du 5 décembre prochain. La commission travaillera également sur la charte graphique, le logo, la communication interne, la communication vis à vis de la population et aussi sur la communication externe car il faut savoir, je cite, « vendre son territoire ».

Concernant la commission « Culture », les élus se sont réunis 3 fois. Ils ont établi une méthodologie de travail. Un état des lieux a été dressé. Le constat est que Jura Sud possède beaucoup de structures avec son musée du

Jouet, l'évènement Noël au Pays du Jouet, l'école de musique, les médiathèques ainsi que la vache qui rue. Jura Sud investit beaucoup dans la Culture mais ceci est plutôt bien perçu par les autres collectivités malgré le coût que cela engendre.

Jean-Charles DALLOZ aborde la commission « Sport ». Celle-ci est composée de 3 personnes de chaque collectivité (Eric DANJEAN et Régis LACROIX l'accompagne pour la CC Jura Sud). La particularité dans cette commission, c'est qu'il y a 3 Maires de bourg-centres qui gèrent leurs équipements sportifs en direct. Il en ressort, je cite, qu'ils ont « les yeux émerveillés » par la gestion menée par la CC Jura Sud sur ses structures sportives. Ils ont tous la même volonté d'arriver à une gestion intercommunale qui représente pour eux, une vraie « plus-value ». Il ajoute que, Arinthod et Clairvaux possède un très large tissu associatif avec 45 associations diverses et variées, ce qui représente une vraie richesse pour les habitants et les futurs élus. Cette fusion est vraiment très intéressante.

Gérald HUSSON explique qu'il participe à 3 commissions thématiques : « Aménagement/Urbanisme », « Environnement » et « Assainissement collectif et individuel ».

Concernant l'aménagement et l'urbanisme, les 4 communautés de communes produisent en ce moment 1 PLUi, dont il faudra terminer le travail assez rapidement. A terme, la révision d'un des PLUi aboutira à l'élaboration d'un PLUi plus large à l'échelle de la nouvelle collectivité. Cette fusion implique des évolutions assez fortes, non neutres, à savoir qu'une collectivité de + de 10 000 habitants est tenue d'assurer le service de l'instruction du droit au sol (ADS) : il y a eu des prises de contact avec les services de l'Etat qui laissent 12 mois de transition pour structurer un service en interne ou une externalisation. Un consensus devrait être trouvé dans ce délai. Pour ce qui concerne le SCOT, la sortie de Jura Sud du SCOT du Haut-Jura entraînerait 2 révisions de SCOT : pour le Haut-Jura du fait de la diminution de son secteur et pour le SCOT du Pays Lédonien du fait de l'augmentation de son territoire. Cependant, Gérald indique que 3 solutions sont envisageables : soit nous décidons d'attendre le 30/03/2020 et à ce moment précis, c'est le droit commun qui s'applique et les 17 communes de la CC Jura Sud seront rattachées au SCOT du Pays Lédonien, soit nous décidons d'intégrer les 92 communes au SCOT du Haut-Jura, soit nous décidons de créer un PLUi valant SCOT. Nous disposons de 3 mois pour se positionner à compter du 1^{er} janvier 2020.

Concernant l'assainissement, c'est un très gros « bloc ». Pour l'individuel, il va falloir harmoniser les tarifs. Une réflexion est menée également pour ajouter « un plus » sur l'entretien par exemple. Au niveau de l'assainissement collectif, c'est plus complexe et les enjeux sont lourds. 2 communautés de communes fonctionnent en collectif pour le moment mais ce n'est pas le cas pour les CC Pays des Lacs et Jura Sud : des arbitrages se feront dans le 1^{er} semestre 2020.

Quant à l'environnement, Gérald HUSSON précise que du fait de la fusion et du passage à + de 10 000 habitants, il va falloir créer un PCEAT (Plan Climat Energie Air Territorial), document stratégique qui tend à planifier la transition énergétique avec des volets supplémentaires par rapport à ce que Jura Sud a pu apporter avec la démarche TEPOS notamment. Il va falloir s'appuyer sur ce qui a déjà été fait par les 2 Pays et rédiger ce document avec des ressources humaines nouvelles : il s'agit d'un, travail assez long et lourd mais rien n'insurmontable. Pour Jura Sud, 2 gros blocs sont aujourd'hui identifiés : l'habitat et la mobilité. Le domaine est assez large mais Jura Sud est plutôt actif. C'est le résultat de choix politiques qui portent des résultats assez forts.

Jean-Pierre BROCARD aborde la commission affaires sociales et CIAS, il indique qu'il est secondé par Catherine SCHAEFLER excusée ce soir. La commission s'est réunie 3 fois, et chaque structure a le même problème : la recherche de médecin généraliste. Il ajoute que pour la commune de Moirans-en-Montagne, un médecin serait éventuellement intéressé et pourrait prendre ses nouvelles fonctions au 1^{er} trimestre 2020. Lors de la 2^{ème} réunion de travail, un état des lieux a été dressé sur les 4 CIAS. Il est ressorti que Jura Sud ne possède peu d'actions sociales (dossiers d'aides sociales, ...) mais a des services que d'autres n'ont pas comme la livraison des repas à domicile. Les autres collectivités ont un petit budget pour gérer les affaires sociales et elles sont plutôt en avance sur Jura Sud, notamment par rapport aux maisons de services ouvertes au public. Un projet commun sera à élaborer lors de la future commission du CIAS composée de 16 élus et 16 autres personnes dites « qualifiées » qui seront nommées par le Président.

Pascal GAROFALO précise qu'il est référent sur les ressources humaines. L'idée est de construire un organigramme fonctionnel au plus vite même si les choses risquent de changer par la suite. Il ajoute qu'il a rencontré le Centre de gestion par rapport à des questions techniques. L'objectif est de rassurer le personnel, ainsi que d'identifier les besoins de la future collectivité et de les anticiper. Ainsi 80% à 90% des agents vont faire la même chose qu'aujourd'hui et seulement 10 à 20% risquent de bouger en termes de mission voire géographiquement notamment pour aller sur le siège administratif d'Orgelet. Le Président ajoute qu'avec 230 agents, il faudra obligatoirement des « strates » pour gérer les équipes.

Pascal GAROFALO indique qu'Alain RIGAUD suit le groupe thématique sur l'enfance, groupe qui se réunissait ce soir et auquel il participe avec Laurence MAS. Au niveau de la compétence scolaire, la nouvelle collectivité aura 2 ans pour prendre l'harmoniser : un état des lieux est actuellement en cours.

Le Président informe l'assemblée qu'une rencontre est prévue avec Mr Jean-Gabriel NAST, Président du PNR Haut-Jura ainsi qu'avec Mr Patrick ELVEZI, Président du Pays Lédonien afin de voir comment il est possible de travailler ensemble pour les années futures.

Le Président précise qu'au 1^{er} janvier 2020, la nouvelle communauté de communes sera compétente sur l'assainissement collectif. Cela implique un transfert de compétence pour les communautés de communes Pays des Lacs et Jura Sud. Il ajoute qu'à ce jour, 5 communes de Jura Sud ont un tarif inférieur à 1€/m3 et qu'il sera nécessaire que ce tarif soit au moins égal à 1 € pour bénéficier des subventions de l'agence de l'eau. Il rappelle que le tarif de l'assainissement collectif est composé d'une part fixe et d'une part variable. Afin de ne pas pénaliser la mise en œuvre de cette compétence, il demande aux communes de bien vouloir délibérer et ce avant le 31 décembre 2019, en définissant des tarifs « assainissement » 2020 au moins égal à 1 € /m3 sur la part variable et d'instaurer une part fixe de 30 € minimum pour les 8 communes qui ne l'ont pas instaurées.

Pascal GAROFALO revient sur la lettre d'information n°3 sur la fusion : il indique qu'il faudra imaginer 4 pôles qui seront représentés par un binôme fort composé d'un élu et d'un technicien. Ceux-ci garantiront le lien étroit et la circulation de l'information entre les habitants, les acteurs du territoire et le siège.

Le Président demande s'il y a des questions

Marie-Christine DALLOZ sollicite la parole, elle revient sur 2 points, tout d'abord, sur le Parc et Pays : elle précise qu'il ne faut pas oublier qu'une partie de la rivière d'Ain n'est pas dans la GEMAPI portée par le Parc.

Par ailleurs, Marie-Christine DALLOZ demande à Jacques ZANINETTA de prendre en considération les ports dans la réflexion menée par le groupe de travail de la commission Tourisme. En effet, ces ports appartiennent au Département pour le moment mais il souhaite en laisser la gestion aux communautés de communes.

Jacques ZANINETTA lui répond que le sujet est bien présent dans le groupe de travail.

Marie-Christine DALLOZ lui précise que les sites de Bellecin et de Chalain gérés par des régies départementales, resteront départementales compte tenu des actions qui y sont portées et qui n'ont rien à voir avec de la promotion touristique. Elle ajoute qu'il va y avoir 6 millions d'investissements sur la régie de Bellecin auxquels s'ajouteront 2 millions pour la piscine soit un total de 8 millions d'investissements : ça a du sens en tant que Département, c'est une réelle vitrine départementale comme le montre l'accueil de tous les collègues du Jura à Bellecin.

Serge LACROIX précise que la nouvelle collectivité pourra tout de même mutualiser différentes actions comme c'est aujourd'hui envisagé avec la base de Bellecin et Haut-Jura Sport Formation.

Marie-Christine DALLOZ explique que le Département est en train de revoir justement toute l'organisation, un service du Département sera dédié.

Le Président lui indique que c'est une très bonne chose.

Dominique GRESSET BOURGEOIS revient sur l'assainissement collectif : il s'étonne que certaines communes qui auront investies dans un réseau aux normes, se retrouvent dans l'intercommunalité avec des communes qui n'ont encore rien fait concernant leur assainissement. Il demande si une régularisation sera établie par rapport aux attributions de compensations par exemple afin de compenser et de pallier pour une certaine équité.

Gérald HUSSON lui explique qu'effectivement, des communes sont très performantes sur le sujet et d'autres un peu moins. L'idée est de faire jouer l'intercommunalité, avec peut-être des modulations en terme d'harmonisation après un arbitrage politique.

Le Président dit qu'à terme, il y aura un prix unique sur tout le territoire comme pour les impôts locaux., L'intercommunalité qui va reprendre l'ensemble de cette compétence avec les emprunts qui y sont liés. Pour celles qui n'ont encore rien fait et où il y aura besoin d'investissement, le financement se fera avec l'appui de fonds de concours communaux.

Gérald HUSSON ajoute que les communes importantes ont déjà une installation aux normes puisqu'il y a eu une obligation pour elles. Cependant, au regard du volume global, on est parfois dans ; je cite ; « des bouts de scotch » sur les plus petites communes. Cependant, ces communes sont toutes gérées par des personnes responsables et sérieuses. L'objectif est de faire mieux pour notre environnement : les subventions liées à l'assainissement ainsi qu'à l'eau allant en priorité au bloc communautaire, cette prise de compétence va dans une bonne logique. Par ailleurs, lorsque l'on regarde le prix HT, il n'y a pas tant de disparités que cela entre les 4 communautés de communes.

Le Président indique que l'assainissement est typiquement un sujet à la base « négatif » mais qu'il faut prendre de façon positive. De plus qu'il y a tout de même des recettes en face.

Isabelle TISSOT précise que c'est une question normale vu le contexte et qu'ils ont également largement abordé cette question en conseil municipal à Meussia.

Daniel TOURNIER ajoute que des communes ne sont pas aux normes sur l'assainissement individuel
Gérald HUSSON clos le débat en disant que les communes qui ont délibérées en zonage individuel ne seront pas concernées.

3. Finances

- Décisions modificatives

Le président précise que 2 décisions modificatives sont à prendre pour réajuster les budgets : Budget Général & Musée du Jouet,

Tout d'abord, le budget général :

EM

BUDGET GÉNÉRAL

DÉCISION MODIFICATIVE N° - BP GÉNÉRAL 250 - 2019

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60621 - Combustibles	- €	2 500.00 €	- €	- €
D-60622 - Carburant	- €	1 500.00 €	- €	- €
D-6064 - Fournitures administratives	- €	300.00 €	- €	- €
D-615221 - Entretien et réparation bâtiments	- €	3 000.00 €	- €	- €
D-6232 - Fête et cérémonie	- €	3 000.00 €	- €	- €
D-6261 - Frais d'affranchissement	- €	700.00 €	- €	- €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- €	11 000.00 €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	10 200.00 €	- €	- €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	- €	10 200.00 €	- €	- €
D-6533 - Cotisations retraite Elus	- €	100.00 €	- €	- €
D-6534 - Cotisations de sécurité sociale-part patronale	- €	100.00 €	- €	- €
D-65372 - Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	- €	60.00 €	- €	- €
D-6574 - Subventions versées	- €	4 300.00 €	- €	- €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	- €	4 560.00 €	- €	- €
R - 6419 - Remboursement sur rémunérations du personnel	- €	- €	- €	9 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	- €	- €	- €	9 000.00 €
R - 7088 - Autres produits d'activités annexes	- €	- €	- €	9 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine, et ventes diverses	- €	- €	- €	9 000.00 €
R - 74832 - Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	- €	- €	- €	7 760.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	- €	- €	- €	7 760.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	25 760.00 €	- €	25 760.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		25 760.00 €		25 760.00 €
INVESTISSEMENT				
020 - Dépenses imprévues	- €	13 698.00 €	- €	- €
TOTAL 020 - Dépenses imprévues	- €	13 698.00 €	- €	- €
D - 2031 - Etudes	- €	18 540.00 €	- €	- €
TOTAL D 20 - Immobilisations incorporelles	- €	18 540.00 €	- €	- €
D - 204133 - Haut-débit	- €	44 835.00 €	- €	- €
TOTAL D 204 - Subventions d'équipement versées	- €	44 835.00 €	- €	- €
D-2183 - Matériel de bureau et informatique	- €	2 000.00 €	- €	- €
TOTAL D 21 - Immobilisations corporelles	- €	2 000.00 €	- €	- €
D-23151 - Travaux de réfection Via Ferrata	- €	1 350.00 €	- €	- €
TOTAL D 23 - Immobilisations en cours	- €	1 350.00 €	- €	- €
R - 13120 - Subv REGION Etude pré-opérationnelle OPAH	- €	- €	- €	16 608.00 €
R - 13121 - Subv DRAC Equipement Informatique Médiathèque	- €	- €	- €	4 867.00 €
R - 13130 - Subv CD39 DST - Haut-débit	- €	- €	- €	45 455.00 €
R - 13111 - DETR Aménagement Handicap Musée	- €	- €	- €	3 503.00 €
R - 13112 - FNADT Aménagement Belvédère de Lect	- €	- €	- €	6 390.00 €
R - 13241 - Fonds de concours Cne Villards Site Archéologique	- €	- €	- €	3 600.00 €
TOTAL R 13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	80 423.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	80 423.00 €	- €	80 423.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		80 423.00 €		80 423.00 €

AJUSTEMENTS EN FONCTIONNEMENT

DÉPENSES - CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

60621 – Combustible – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'est pas suffisante, de 2 500.00 € supplémentaires.

60622 – Carburant – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'est pas suffisante, de 1 500.00 € supplémentaires.

6064 – Fournitures administratives - Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'est pas suffisante, de 300.00 € supplémentaires.

615221 – Entretien et réparation – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 3 000.00 € supplémentaires ; les dépenses concernent des dépenses imprévues qui sont les suivantes :

Entretien branchement électrique vest sportif Coyron GERTEM	- €	181.26 €
Recherche fuites Halle des Sports ATTILA	- €	2 875.08 €
Travaux cloisons et porte salle remise en forme PEINTURE COLOR	- €	2 460.00 €
Pompe pour poste de relevage Stade SIMON MOUREAU	- €	2 296.80 €
Intervention sur pompe de relevage Stade POIRSON	- €	255.02 €
Remplacement pompe et régulateur chauffage Gymnase DALKIA	- €	3 233.50 €
Remplacement vase extension sur chauffage Halle DALKIA	- €	368.88 €

6232 – Fête et cérémonie – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'est pas suffisante, de 3 000.00 € supplémentaires. Le dépassement est dû aux dépenses engagées sur les différents événements liés à la fusion,

6261 – Frais d'affranchissement – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'est pas suffisante, de 700.00 € supplémentaires.

DÉPENSES - CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante

6533 – Cotisations retraite élus – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'est pas suffisante, de 100.00 € supplémentaires.

6534 – Cotisations de sécurité sociale-part patronale – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'est pas suffisante, de 100.00 € supplémentaires.

65372 – Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat – Il faut inscrire des crédits pour un montant de 60.00 €,

6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres... – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'est pas suffisante, de 4 300.00 € supplémentaires ; Ce réajustement concerne les subventions « territoire en culture » année 2 et année 3, et une nouvelle subvention attribuée à Mr Rémi Grébot, chercheur archéologue pour la somme de 3 000.00 € ; En effet, dans la continuité des recherches archéologiques que Mr Grébot a mené sur le Lac d'Antre à Villards d'Héria, il a la charge de coordonner un projet collectif de recherche sur l'ensemble du secteur Moirans, Villards, Jeurre. Il s'agit, à terme de déterminer les liens, les occupations, et les activités sur ces différentes communes et tenter de déterminer le potentiel archéologique du territoire. Ces recherches se font dans le cadre d'un suivi par le Service Régional d'Archéologie et sont financées par l'Etat et la Région. Aussi pour compléter son budget, il sollicite le Conseil Départemental dont l'intervention est conditionnée à celle préalable de communes ou communauté de communes. C'est pourquoi, il sollicite la Communauté de Communes Jura Sud.

RECETTES – CHAPITRE 013 – Atténuations de charges

6419 – Remboursement sur rémunérations du personnel – Il faut réajuster la prévision budgétaire, sous-estimée, pour une recette supplémentaire de 9 000.00 €, principalement dû aux congés maladie de David OLIVIER et Valérie ROZ.

RECETTES – CHAPITRE 70 – Produits des services, du domaine, et ventes directes

7088 – Autres produits d'activités annexes – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 9 000.00 € supplémentaires. Cette recette supplémentaire correspond pour partie à la vente des Pass Via Ferrata.

Sur les 5000 pass imprimés, 4263 pass vendus soit **8526€ de recettes assurées** avec un potentiel de vente entre **4263 et 4713** pass d'ici la fermeture du site maximum (selon retour des accompagnateurs en attente) soit au plus fort des recettes **9426€ attendus**.

RECETTES – CHAPITRE 74 – Dotations, subventions et participations

74832 – Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle – Il faut inscrire des crédits relatif à cette nouvelle attribution pour un montant de 7 760.00 € : Lors de sa commission permanente du 14 octobre dernier, le Conseil Départemental a procédé à la répartition du FDPTP 2019 ; Au regard de la réglementation qui introduit, depuis 2012, l'obligation d'une attribution annuelle de la totalité du FDPTP, la commission permanente a décidé de répartir la totalité de ce fonds sous la forme de dotations. Cette année, l'Assemblée départementale a souhaité privilégier une répartition bénéficiant à un nombre important de communes et communautés de communes. La Communauté de Communes Jura Sud bénéficie donc cette année de la somme de 7 753.00 € au titre des groupements éligibles.

022 – Dépenses imprévues – Afin d'équilibrer la section de fonctionnement et au vu des recettes complémentaires à inscrire qui sont plus importantes que les dépenses, un réajustement de 10 200.00 € est fait sur les dépenses imprévues.

Le volume budgétaire réajusté en fonctionnement s'élève à 25 760.00 €.

AJUSTEMENTS EN INVESTISSEMENT :

DEPENSES – CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles

2031 – Etudes – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 18 540.00 € supplémentaires. En effet, il a été engagé l'étude d'assistance juridique et financière pour la prise de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de la fusion.

DEPENSES – CHAPITRE 204 – Subventions d'équipement versées

204133 – Haut-débit – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 44 835.00 € supplémentaires. En effet, une réactualisation du plan de financement initial a été rediscutée lors de la réunion du 4 juin. Une recette est également inscrite pour la somme de 45 455.00 €.... La somme de 20 000.00 € avait déjà été réajustée en dépenses lors de la DM 1 ; ainsi la réactualisation du plan de financement est le suivant :

	Montant	Dépenses	Recettes (DST)
Jura Sud	64 835.00 €	19 380.00 €	45 455.00 €

DEPENSES – CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles

2183 – Matériel de bureau et informatique – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 2 000.00 € supplémentaires ; ces réajustements sont une inversion de comptes avec le compte 2184 ; en effet, certaines dépenses prévues au compte 2184 ont été imputées au compte 2183.

DEPENSES – CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours

23151 – Travaux de réfection Via Ferrata – une prévision supplémentaire d'un montant de 1 350.00 € est nécessaire. En effet, la réalisation d'un diagnostic géotechnique ciblé sur toute la falaise est nécessaire.

RECETTES – CHAPITRE 13 – Subventions d'investissement

Suite à la réception des notifications, 4 nouvelles subventions sont à inscrire en recettes d'investissement :

13120 – Subv REGION Etude Stratégie pour l'habitat – pour un montant de 16 608.00 €.

13121 – Subv DRAC Equipement informatique Médiathèque – pour un montant de 4 867.00 €.

13130 – Subv CD39 DST Haut-Débit – Suite à la réactualisation du plan de financement acté en date du 4 juin par le conseil départemental, il faut inscrire la recette d'un montant de 45 455.00 €.

13111 – DETR Aménagement handicap Musée – pour un montant de 3 503.00 €.

13112 – FNADT Aménagement belvédère de Lect – pour un montant de 6 390.00 €.

13241 – Fonds de concours Cne Villards d'Héria Site Archéo – Au vu du montant définitif des travaux et des subventions perçues sur la réfection de la toiture du site archéologique, il faut réajuster le fonds de concours de la commune de Villards d'Héria pour un montant complémentaire de 3 600.00 €.

020 – Dépenses imprévues – Afin d'équilibrer la section d'investissement et au vu des recettes complémentaires à inscrire qui sont plus importantes que les dépenses, un réajustement de 18 346.00 € est fait sur les dépenses imprévues.

Le volume budgétaire réajusté en investissement s'élève à 80 423.00 €.

BUDGET MUSÉE DU JOUET

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BP MUSEE DU JOUET 286 - 2019

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 - Entretien & réparations bâtiments publics	- €	300.00 €	- €	- €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- €	300.00 €	- €	- €
R - 706 - Entrées, ateliers, visites guidées	- €	- €	- €	20 300.00 €
R - 707 - Vente boutique	- €	- €	-20 000.00 €	- €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	- €	- €	-20 000.00 €	20 300.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	300.00 €	-20 000.00 €	20 300.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		300.00 €		300.00 €

61521 – Entretien & réparations – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'est pas suffisante, de 300.00 € supplémentaires.

Au vu de la perspective des recettes ventes et billetterie d'ici le 31 décembre 2019, il nous faut rééquilibrer ces 2 lignes :

706 – Entrées, ateliers, visites guidées : + 20 000.00 € + 300.00 € pour pouvoir ajuster la ligne 61521

707 – Vente boutique : - 20 000.00 €

Le volume budgétaire réajusté s'élève à 300.00 €.

Ces 2 décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité (résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention).

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU BP CIAS-MAISON DE SANTÉ

Une participation financière au BP CIAS- Maison de Santé a été votée au budget afin de couvrir son déficit d'investissement ; il nous faut délibérer pour pouvoir mandater cette participation (demande de Mr le trésorier ; justificatif à joindre au mandat) ; le CIAS prendra également lors de son prochain CA une délibération concordante.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention).

E.H.

4. Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance

- Spectacles scolaires : convention Côté Cour

Alain RIGAUD étant absent et excusé, Pascal GAROFALO explique que, comme chaque année, la collectivité prend à sa charge des spectacles et les transports associés afin de permettre à chaque enfant scolarisé de profiter d'une représentation adaptée à son âge. Cela concerne les enfants de la TPS au CM2 ainsi que les enfants de 2 ans accueillis par des assistantes maternelles de Jura Sud (RAMI) et accueillis par le Multi-accueil Pause Câlin.

Ainsi, comme chaque année, il convient de délibérer sur une convention avec Côté Cour qui se charge de nous proposer une programmation et se charge de l'organisation des représentations. Pour cette année, le montant annuel est de 6 950 € auxquels il est proposé d'ajouter 650€ pour l'organisation d'une représentation supplémentaire à destination du grand public (total : 7 600 €).

Il est rappelé qu'un coût billetterie vient s'ajouter à cette convention.

Ce renouvellement de convention est validé à l'unanimité (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

5. Tourisme, Commerce et Patrimoine

- Subvention site archéologique : octroi de subvention

Jacques ZANINETTA indique que la CTRA (Commission Territoriale de la Recherche Archéologique) et le SRA (Service régional d'archéologie) ont donné l'autorisation de procéder à des recherches sur le site de Villards. (faisant suite à l'étude de requalification du site commanditée par Jura Sud). C'est M. Rémi Grebot, chercheur archéologique qui est mandaté pour effectuer ces recherches.

Un financement du département peut lui être octroyé sous réserve que la Communauté de Communes participe également financièrement. Après échanges avec M. Grebot, une subvention de 3000€ apportée par la CCJS a été convenue et approuvée lors du dernier Bureau de la CC Jura Sud.

Cette proposition est acceptée par toutes et tous (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

6. Environnement et PNR

- Pays du Haut-Jura : plan de financement bouquet de mobilité alternative (BoMAT)

Gérald HUSSON explique que, dans le cadre du Contrat de Territoire du Pays du Haut-Jura 2018-2020, les cinq communautés de communes du Pays (Haut-Jura Arcade, Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud, La Grandvallièrre et Station des Rousses) ont engagé un projet commun sur la mobilité dont les principaux objectifs sont :

- Créer des pôles de mobilité dans les bourgs-centres dans le cadre des démarches de revitalisation et réaménagement ;
- Organiser le maillage du territoire, entre bourgs-centres, et en termes de rabattement vers les ceux-ci ;
- Mettre en cohérence et en visibilité les offres de mobilité alternatives à l'autosolisme.

Le projet BoMAT est lauréat de l'appel à projets « France Mobilités - Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables ».

Sur la base du diagnostic du territoire, le schéma directeur propose les interventions suivantes :

1. Structurer des pôles de mobilité dans les villes et les bourgs-centres

La structuration de pôles de mobilité dans les villes et bourgs-centre consiste à intégrer plusieurs services de mobilité (stationnement vélo, location de vélo, ateliers vélo, autopartage, borne de recharge des véhicules électriques) au sein d'un espace de circulation apaisée (zones 30, zones de rencontre), et à proximité de ressources en matière d'information du public.

- Stationnement vélo
- Service de location de vélos à assistance électrique (VAE) (non retenu par la CCJS)
- Ateliers vélo
- Autopartage

EH.

2. Mailler le territoire par des services de mobilité

Le développement des services de mobilité passe par la constitution d'une armature cohérente d'itinéraires cyclables, un renforcement des services de transport réguliers sur les axes structurants, des services à la demande sur les territoires ruraux, et le développement de différentes pratiques de covoiturage (courte distance, en direction des grands bassins d'emploi, en direction des gares et des métropoles).

- Schéma cyclable
- Renforcer les services réguliers de transport structurants
- Transport à la demande
- Covoiturage courte distance ou autostop organisé
- Covoiturage domicile-travail
- Covoiturage en lien avec les gares TGV

3. Promotion des services de mobilité

La promotion des services de mobilité consiste à valoriser les outils et contenus existants, en mettant en avant une déclinaison locale des ressources, et en mobilisant les relais locaux dans la diffusion.

- Déclinaison locale de l'information : créer des supports d'information locaux (par commune ou groupe de communes) sur les ressources « mobilité » du territoire
- Animation d'un réseau local de relais : constituer un réseau de relais pour diffuser des informations locales sur les ressources « mobilité », démultiplier les canaux d'information et transmettre une information qualifiée.

Le plan de financement qui en découle pour les actions déclinées sur la communauté de communes Jura Sud est le suivant :

Action	Quantités	Coût prévisionnel	Région Bourgogne-Franche-Comté		LEADER		Auto-financement	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant
Stationnements vélo	1 abri	8 000 € HT	50 %	4 000 €	20 %	1 600 €	30 %	2 400 €
	60 arceaux	6 000 € HT	50 %	3 000 €	20 %	1 200 €	30 %	1 800 €
Location de VAE								
Autopartage	1 véhicule électrique + équipements pour autopartage	28 000 € HT	50 %	14 000 €	20 %	5 600 €	30 %	8 400 €
	Service de mise à disposition (3 ans)	10 800 € TTC			80 %*	8 640 €*	20%*	2 160 €*
Bornes de recharge	1 borne	15 000 € HT	50 %	7 500 €	20 %	3 000 €	30 %	4 500 €
Covoiturage courte distance	15 panneaux	1 350 € HT	50 %	675 €	20 %	270 €	30 %	405 €
	Adhésion au service (3 ans)	8 992 € TTC			80 %	7 193 €	20 %	1 798 €
Total investissement		58 350 € HT	50 %	29 175 €	20 %	11 670 €	30 %	17 505 €
Total fonctionnement (autopartage + covoiturage courte distance)		19 792 € TTC			80 %	15 833 €	20 %	3 958 €
Total		78 142 €		29 175 €		27 503 €		21 463 €

Cette programmation ainsi que ce plan de financement sont validées à l'unanimité (résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention).

Par ailleurs, pour la mise en œuvre mutualisée et coordonnée du projet « Bouquet de Mobilités Alternatives pour tous dans le Haut-Jura » (BoMAT), les communautés de communes Haut-Jura Arcade, Haut-Jura Saint-Claude,

Jura Sud, La Grandvallière et Station des Rousses, et le Parc naturel régional du Haut-Jura proposent de constituer un groupement de commandes.

Le projet de convention constitutive entre les membres du groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne le Parc naturel régional du Haut-Jura comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur. Chaque membre du groupement s'engage, dans la convention, à signer avec les co-contractants retenus des marchés à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés. La facturation est séparée entre les partenaires, elle intègre la quote-part du tronc commun et les coûts spécifiques à chaque membre.

Une Commission d'Appel d'Offres du groupement est instaurée. Sont membres de cette Commission, un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ou, à défaut de la Commission d'Appel d'Offres, d'un membre représentatif de la structure partenaire.

Gérald HUSSON est désigné membre de la commission d'Appel d'Offre de la Communauté pour siéger à la Commission d'Appel d'Offre du groupement (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Ce projet de convention du groupement de commande est validé par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

7. Communications diverses

Le Président indique que, pour celles et ceux qui souhaiteraient acheter le livre de Mr VUILLEMOT « Le parler de Moirans et des communes proches du lac de Vouglans », le tarif de vente public est de 25€.

Pascal GAROFALO indique qu'il a participé à la signature de l'ORT concernant la revitalisation du Bourg Centre de Moirans-en-Montagne avec Serge LACROIX le 15 novembre dernier et que cela représente d'une certaine manière, une belle conclusion du mandat.

Pascal GAROFALO laisse la parole à Marie-Christine DALLOZ.

Marie-Christine DALLOZ aborde le sujet de la taxe d'habitation. Elle explique brièvement le mécanisme de compensation mis en place. Elle ajoute qu'elle a envoyé un courrier à tous les Maires de sa circonscription concernant cette taxe et la compensation qui arrivera à partir du 1^{er} janvier 2021 Elle se tient à la disposition des élus pour tout complément d'information.

Pascal GAROFALO demande si cette recette complémentaire concernera également les intercommunalités.

Marie-Christine DALLOZ lui répond qu'elle n'a pas de visibilité pour le moment.

Le Président rappelle la commission des Maires du 12 décembre prochain ainsi que le prochain conseil communautaire qui aura lieu le 16 décembre.

Pascal GAROFALO remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 20h15.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 11 19

Le Président,

Les conseillers communautaires,

The image contains numerous handwritten signatures in blue and black ink. The signatures are arranged in two columns, corresponding to the labels 'Le Président' and 'Les conseillers communautaires'. Some signatures are more legible than others, with some appearing to be 'J. G.', 'C. J.', 'A. M.', and 'A. M. H.'. There are also some scribbles and less distinct marks.

